

HONORAIRES AGENCES AU 25/04/2022

TRANSACTION

TRANSACTION IMMEUBLE, BATIS (charges Vendeur) **

< 226 00€

> 226 00€

9 000€

3.99 %

TRANSACTION TERRAINS (charges Vendeur) **

< 129 000€

> 129 000€

9 000 €

7 %

TRANSACTION COMMERCES, FONDS DE COMMERCE, LOCAUX PROFESSIONEL (charges Vendeur) **

9600 € TTC jusqu'à 100 000 €, au-dessus de ce montant 12% TTC du montant de la vente

****Honoraires TTC dont TVA à 20% à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.**

LOCATION (frais à la charge de chacune des parties.)

Frais liés aux visites à la constitution du dossier, à la rédaction du bail :

Zone « très tendue » : 12€ TTC par m² de surface habitable (Paris et proche banlieue)

Zone « tendue » : 10€ TTC par m² de surface habitable (1151 communes, 78, 95, 92, 91...)

Hors zones « tendues » : 8€ TTC par m².

Frais liés à l'état des lieux entrée : 3€ TTC par m² de surface habitable

Location Bail commercial et professionnel :15% du loyer Hors charges et Hors taxe à la charge du preneur.

GESTION (charge propriétaire)

Tranche sur la base des sommes encaissées mensuellement.

< 300 €

> 301 €

10% HT // 12% TTC**

6% HT // 7.2% TTC**

Montant prime de garantie des loyers impayés : 2.5% TTC**

** sur le montant des sommes encaissées